



Saison 2023/2024

## Procès-verbal n°03 du Comité Directeur

<b>Réunion du :</b>	<b>Lundi 21 août 2023</b>
<b>A :</b>	<b>19h00 à la Maison du Football et en visioconférence</b>
<b>Présidence :</b>	M. Michel SORNAY
<b>Présents :</b>	MME. Elodie MYOTTE-MOUIILLER (V) (V) en visioconférence MM. Philippe DUPREZ (V) ; Alain MAUBEY (V) ; Philippe FLOCHON ; Mikaël LUCAS (V) ; Michel MONIOTTE (V) ; Eric PATENAT (V) et Nicolas THABARD (V).
<b>Représentés :</b>	Patrice ANTONIOZ (pouvoir à Philippe DUPREZ) ; Antoine CONVERSET (pouvoir à Michel SORNAY) ; Jean-Louis MONNONT (pouvoir à Michel SORNAY) et Didier VINCENT (pouvoir à Eric PATENAT).
<b>Excusés :</b>	Emmanuel ANGONIN ; Jacky BANDERIER ; Mohamed EL OUAZZANI ; Denis JACQUES
<b>Assiste à la séance :</b>	M. Sébastien HARMAND

### 1. Condoléances et félicitations

- ✓ Condoléances à la famille de Philippe DUTOIT à la suite du décès de sa maman.
- ✓ Félicitations à Emmanuel ANGONIN pour le mariage de son fils.

\*\*\*\*\*

### 2. Informations du Président

- ✓ Ligue du Football Amateur : La Ligue du Football Amateur a adressé aux Districts de la Ligue Bourgogne Franche-Comté la fiche d'évaluation relative aux Contrats d'Objectifs 2022/2025. Il est à noter que le District du Jura est le seul de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté pour lequel la Ligue du Football Amateur ne relève aucun point de vigilance. Le Président félicite l'ensemble du Comité Directeur ainsi que les salariés et les membres de commissions pour le travail réalisé ainsi valorisé par les instances fédérales.
- ✓ Licences : Par rapport à la même date la saison dernière, le District a 10 jours d'avance au niveau du nombre de licenciés (258 licenciés de plus qu'au 31/08/2022, soit +25%). Si le chiffre est très encourageant, il est à prendre avec précaution car il pourrait s'expliquer par le bon déroulement de la dématérialisation des licences et la nouvelle organisation « licences » de la Ligue.
- ✓ Fustal : Un Plan Futsal doit être rapidement mis en place selon le projet de développement des pratiques de la FFF.
- ✓ Foot Loisir : Dans le cadre du développement du Foot Loisir, un tournoi dédié devra être organisé d'ici le 15 octobre 2023.
- ✓ Féminines : Afin de redynamiser le football féminin chez les petites (U6-U13), il conviendra de remettre en place prochainement des journées événementielles « découverte », au moins deux journées découvertes par demi-saison.
- ✓ Mémoire à Yves BRENIAUX : Avec Jean-Louis MONNOT, le Président a représenté le District à Sellières lors de la commémoration des 20 ans du décès de Yves BRENIAUX.

\*\*\*\*\*



### 3. Vie des Clubs

#### 3.1. Demande d'entente :

Le Comité Directeur valide les ententes suivantes :

- ✓ Seniors F équipe 1 :
  - Montmorot/Courlaoux, pour les clubs d'Olympique de Montmorot et FC Courlaoux Valsaorne, club support Olympique de Montmorot
- ✓ U18 équipe 1 :
  - Ent. Montmorot Macor, pour les clubs d'Olympique de Montmorot et FC Macornay Val de Sorne, club support Olympique de Montmorot
- ✓ U18, équipe 1 :
  - Arch Roch Moissey, pour les clubs de FR Archelange Gredisans Menotey, AS de Moissey et FC Rochefort Athlétic, club support FR Archelange Gredisans Menotey
- ✓ U15 équipe 1 :
  - Moiss/Arch/Roch, pour les clubs de AS de Moissey, FC Rochefort Athletic et FR Archelange Gredisans Menotey, club support AS de Moissey
- ✓ U13, équipes 1 :
  - Roch Moissey Archel, pour les clubs de FR Archelange Gredisans Menotey, AS de Moissey et FC Rochefort Athletic, club support FC Rochefort Athletic
  - ISS Pleure/Mont, pour les clubs de ISS Pleure et CCS Val d'Amour, club support ISS Pleure
- ✓ U11, équipe 1 :
  - Arch Roch Moissey, pour les clubs de FR Archelange Gredisans Menotey, AS de Moissey et FC Rochefort Athletic, club support FR Archelange Gredisans Menotey

Le Comité Directeur ne valide pas l'entente suivante, au regard de l'**article B) 3.1. « Hiérarchie des équipes »** :

- ✓ U13, équipes 2 : Roch Moissey Archel, pour les clubs de FR Archelange Gredisans Menotey, AS de Moissey et FC Rochefort Athletic, club support FC Rochefort Athletic

#### 3.2. Demande de dérogations terrains :

Le Comité Directeur valide les propositions de dérogations de la Commission Départementale des Terrains autorisant la pratique temporaire sur les installations suivantes :

- ✓ Haut Jura FC : Autorisation pour la programmation des matchs en nocturne sur le Stade Georges Lacroix de Bois d'Amont (nni : 390590101), à la suite de l'envoi des documents de l'éclairage et au contrôle de la société responsable de l'installation, jusqu'au contrôle qui sera effectué par la CDTIS (luxmètre à l'étalonnage)
- ✓ AS Aromas : Autorisation pour la programmation des matchs à domicile au stade de la Banche de Aromas (nni : 390180101) pendant la période de travaux des vestiaires dont la fin est programmée en décembre 2023.

Le Comité Directeur autorise le club de FC Arlay à disputer l'ensemble de ses matchs de compétition et amicaux à domicile sur le Stade Municipal de Arlay pour la saison 2023/2024

- ✓ FC Arlay : Vu la situation du Stade Municipal de Arlay (nni : 390170101) où les vestiaires et le terrain sont coupés par la rue Abry d'Arcier ; Vu le mail du Marie de Arlay, Monsieur Christian BRUCHON, informant de District de la prise d'un arrêté municipal interdisant la circulation sur la rue Abry d'Arcier, cette dernière fermée à l'aide de barrières, pour l'ensemble des matchs à domicile du FC Arlay, autorise le FC Arlay à disputer ses matchs de compétition et amicaux au Stade Municipal pour la saison 2023/2024.



### 3.3. Affectation de mutations supplémentaires :

Dans le cadre de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage, et par suite de la publication du PV de la Commission Statut de l'Arbitre et Obligations de Clubs en date du 08 juin 2023, le Comité Directeur valide les demandes d'affectation de mutations supplémentaires pour les clubs suivants :

- ✓ Jura Stad' Foot : 1 mutation supplémentaire en équipe Seniors 1
- ✓ Jura Nord FC : 1 mutation supplémentaire en équipe Seniors 1
- ✓ Olympique Montmorot : 1 mutation supplémentaire en équipe Seniors 1
- ✓ FC Crotenay Combe d'Ain : 1 mutation supplémentaire en équipe Seniors 1
- ✓ PS Dole Crissey : 2 mutations supplémentaires en équipe Seniors 1

### 3.4. Situation du club AS Choisey au regard du Statut de l'Arbitrage :

La Commission Statut de l'Arbitre et Obligations des Clubs, dans réunion de fin de saison, dont les décisions sont notifiées sur le PV du 08 juin 2023, relatif à la situation de l'arbitre Moustapha ARACHE indique :

« En Départemental 3, Choisey est placé en 2e année d'infraction, son candidat, M. ARACHE formé en première session et nommé n'ayant pas effectué le minimum réglementaire de 10 matches. »

Au regard de l'historique du dossier de Monsieur Moustapha ARACHE, il ressort que ce dernier, qui avait arrêté l'arbitrage pendant plus de 2 saisons, a dû repasser une Formation Initiale en Arbitrage. Ce dernier a passé la partie théorie en octobre et pour diverses raisons, la partie pratique lors de la session de mars, M. ARACHE ne pouvait pas faire les 10 matches réglementaires.

Compte tenu de la date de l'épreuve pratique, jusqu'au 30 Juin 2023, le nombre de matches minimum à arbitrer pour couvrir son club en deuxième partie de saison n'est pas défini.

Ainsi, le Comité Directeur dit que Monsieur ARACHE couvre le club AS Choisey au regard des obligations d'arbitrage sur la saison 2022/2023 et dit que ce club n'est plus en infraction au niveau du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2022/2023. La commission Statut de l'Arbitre et Obligations des Clubs publiera un correctif du Procès-verbal du 08 Juin 2023 lors de sa prochaine réunion.

\*\*\*\*\*

## **4. Sportif**

### 4.1. Validation des groupes seniors :

À la suite de l'appel du club de FC Rochefort Athletic, de la décision de non-accession du Comité Directeur du District en date du 26 juin 2023, auprès de la Commission d'Appel de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté, le Comité Directeur prend connaissance de la nouvelle proposition de groupes faites par la Commission Sportive et les valide comme suit :

#### **Départementale 1**

Champagnole 2 ↓ - Crotenay/C. Ain 1 ↑ - Haut Jura 1 - Jura Nord 1 - Jura Stad 1 - La Joux 2 - Macornay 1 - Mont sous Vaudrey 2 ↑ - Sirod 1 ↑ - Sud Revermont 1 - Triangle d'Or 2 - Trois Monts 1

#### **Départementale 2**

##### **Poule A**

Arcade 2 - Champagnole 3 - Coteaux Seille 2 - Grandvaux 1 - Jura Lacs 3 - Lons RC 3 - Mont Noir 1 ↑ - Ney 1 ↑ - Petite Montagne 1 - Poligny/Grimont 2 - St Lupicin 1 ↑ - Vaux 1



### **Poule B**

Aiglepierre 1 - Archelange 1 ↑ - Brenne Orain 1 - Bresse Jura 3 - Dole/Crissey 1 ↓ - Foucherans 1  
Gevry 1 - Molay 1 ↑ - Mouchard/Arc 1 - Plaine 39 1 - Pleure 1 - Rochefort 2

### **Départementale 3**

#### **Poule A**

Aromas 1  
Beaufort 1  
Grand Lons ASPPT 1  
Haut Jura FC 2 ↑  
Macornay 2 ↑  
Montmorot 2  
Petite Montagne 2  
Pont de Pyle 1 ↓  
St Claude 1  
Viry 1

#### **Poule B**

Angillon/Ney 2  
Arlay 1 ↑  
Beaufort/Sud Revermont 2 ↑  
Brenne Orain 2  
Courlaoux 1  
Crottenay/C. Ain 2  
La Ferté 1  
Rahon 1  
St Maur 1 ↓  
Sirod 2

#### **Poule C**

Choisey 1  
Foucherans 2  
Jura Nord 2 ↑  
Jura Stad 2 ↓  
Moissey 1  
Montbarrey 1  
Mont S/Vaudrey 3  
Plaine 39 2  
St Aubin 1 ↑  
Trois Monts 2

### **Départementale 4**

#### **Poule A**

Crottenay Combes d'Ain 3 à 8  
Grand Lons PTT 2  
*La Joux 3*  
Mont Noir 2  
Petite Montagne 3  
Ravilloles

#### **Poule B**

Aromas 2  
Grandvaux 2  
*Perrigny 1*  
Plateau 39 1  
Saint-Claude 2

#### **Poule C**

Choisey 2  
Courlaoux 2  
Montbarrey 2  
Mouchard Arc 2  
Passenans 1  
Triangle d'Or 3

#### **Poule D**

Aiglepierre 2  
Chapelle Voland 1  
Gevry 2  
Macornay 3  
Souvans 1

#### **Poule E**

Archelange 2  
Cernans 1  
Molay 2  
Pleure 2  
Poligny/Grimont 3

Equipes mentionnées en *italique* : équipes reléguées de D3

Equipes mentionnées soulignées : nouvelles équipes

#### **4.2. Validation des groupes de Jeunes :**

À la suite du désistement du FC Crottenay Combes d'Ain en U15 D1 et de l'Olympique Montmorot en U13 D2, le Comité Directeur prend connaissance de la nouvelle proposition de groupes faites par la Commission Jeunes et les valide comme suit :

- ✓ U15 D1 : l'équipe du FCC Lajoux remplace le FC Crottenay Combes d'Ain
- ✓ U13 D2 : l'équipe de FC de Mouchard Arc et Senans remplace l'Olympique de Montmorot



#### 4.3. Validation du calendrier général Jeunes 2023/2024 :

Le Comité Directeur valide la proposition modifiée du calendrier général pour la saison 2023/2024, émise par la Commission des Jeunes.

#### 4.4. Validation du calendrier général Féminins 2023/2024 :

Le Comité Directeur valide la proposition modifiée du calendrier général pour la saison 2023/2024, émise par la Commission Féminine.

\*\*\*\*\*

### **5. Vie des Commissions**

Modification de la composition de la Commission Sportive : Le Comité Directeur valide la proposition de la Commission Sportive, d'intégrer Monsieur Emmanuel GAVIGNET comme membre de ladite commission.

### **6. Règlements**

Le Comité Directeur valide les corrections et modifications aux différents règlements listés ci-dessous. Ces nouveaux règlements, avec date d'application au 01 Juillet 2023, sont annexés au Procès-Verbal du Comité Directeur.

- ✓ Règlement des Compétitions Seniors Masculin
- ✓ Règlement des Compétitions Seniors Féminin
- ✓ Règlement du Critérium U18 F
- ✓ Règlement du Critérium U15 F
- ✓ Règlement du Trophée des Champions
- ✓ Règlement de la Coupe du Département
- ✓ Règlement de la Coupe de l'amitié
- ✓ Règlement des Compétitions « Autour de la Rencontre »
- ✓ Dispositions Financières

\*\*\*\*\*

**Prochain Comité Directeur, en visioconférence, date à définir.**

**Prochain Comité Directeur, en présentielle, le lundi 11 septembre 2023 à 18h30, à la Maison du Football.**

\*\*\*\*\*

**Nicolas THABARD**  
Secrétaire Général

**Michel SORNAY**  
Président